

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société anonyme

Siège social : 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
552 120 222 R.C.S. Paris

DECLARATION D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE

(article L. 233-8 II du code de commerce et article 222-12-5 du règlement général de l'AMF)

Fait à Paris La Défense, le 9 mars 2007

Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :

- * Nom et Prénom : SUET Patrick, Secrétaire général adjoint.
- * Tel : 01 .42.14.30.47. Fax : 01.42.14.59.34. Email : patrick.suet@socgen.com

* Marché Réglementé (Eurolist) :

Compartiment A Compartiment B Compartiment C

Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante : 461 481 823.

Nombre total de droits de vote de la société déclarante : 526 549 269.

(comme le prévoit le dernier alinéa de l'article 222-12 du règlement général, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote).

- * Origine de la variation : **évolution du nombre d'actions à droit de vote double et levées d'options de souscription d'actions.**
- * Date à laquelle cette variation a été constatée : 28 février 2007.

Lors de la précédente déclaration en date du 7 février 2007 :

- * le nombre total d'actions était égal à : 461 472 629
- * le nombre total de droits de vote était égal à : 526 519 060.

- **Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux**

OUI
 NON

Signature :

